



Fiche d'inscription 2023-2024

Je soussigné(e)

- Père
 Mère
 Représentant légal (préciser) :

Autorise l'élève :

Né(e) le :

En classe de :

A participer aux activités de l'association sportive qui se déroulent :

- Entre 12h30 et 14h (Jours & Entraînements selon planning affiché au gymnase).
 Les mercredis après-midi (Rencontres sportives, Épreuves de plein air, Compétitions, sorties).

Dans ce cas :

- Je règle la somme de **20 €** (chèque à l'ordre de AS du Lycée/ Collège Victor Considérant) pour une **LICENCE UNIQUE**.
 Je règle la somme de **40 €** (chèque à l'ordre de l'AS du Lycée/ Collège Victor Considérant) pour un **PACK LICENCE-MAILLOT PERSONNALISÉ**.
 Pour les **activités nautiques**, je joins également l'attestation de SAVOIR NAGER (ou fournit l'année dernière).
 Pour l'**activité Rugby**, je joins en plus un certificat médical d'aptitude à la pratique

En cas d'urgence,

- J'autorise
 Je n'autorise pas
- } Le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire

- Personne à joindre :
- Personne à joindre :

Tel :

Tel :

L'AS a souscrit auprès de la MAIF une garantie « indemnisation des dommages corporels ». Vous pouvez prendre connaissance de cette garantie sur le site de l'établissement : <http://lycee-college-considerant.fr/> (article « Informations générales AS ») Vous pouvez toutefois, si vous le désirez, souscrire une protection plus étendue.

L'AS et les instances de l'UNSS s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription.

Dans ce cadre, j'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes : Nom, Prénom, sexe, adresse mail, numéro de téléphone, niveau de certification de jeune officiel et situation de handicap (cas échéant).

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Fait à Le :

Signature(s) parents :

Réservé aux enseignants :

Fiche reçue par :

Chèque

Espèce